

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Lundi 23 Aout 2021	Séance du : Lundi 30 Aout 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le trente Aout à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 35	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault). Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan)

16. Tourisme - Tarification des services aux partenaires professionnels

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil communautaire que, depuis le démarrage de la crise sanitaire au printemps 2020, il avait été acté le principe d'une gratuité pour le partenariat avec l'office de tourisme.

Or les services de l'office de tourisme envers ses partenaires professionnel sont multiples. (Brochures diffusées dans les accueils, suivi des disponibilité, suivi de demandes de porteurs de projets, de projets d'agrandissement et de demandes de subvention, classements et labellisation, signalétique, affichage sur les supports web, mise en avant des événements, mise en lien, prise de vues, ...).

Monsieur COSTE propose aujourd'hui de simplifier la tarification et ne pas appliquer des tarifs trop élevés au vu de la situation sanitaire qui perdure. La tarification proposée est la suivante :

- **Associations 1 encart – 60€**
Tout prestataire justifiant d'un statut associatif à but non lucratif sur le territoire de la communauté des communes du Clermontais ;
- **Associations 2 encarts et plus – 108€**

Tout prestataire justifiant d'un statut associatif à but non lucratif sur le territoire de la communauté des communes du Clermontois et souhaitant adhérer pour 2 encarts ou plus ;

- **Prestataires Hors territoire – 70€**

Tout prestataire, associations comprises dont le siège social se situe sur un territoire extérieur à la Communauté des communes ;

- **Prestataires Hors territoire 2 encarts et plus – 126€**

Tout prestataire, associations comprises dont le siège social se situe sur un territoire extérieur à la Communauté des communes et souhaitant adhérer pour 2 encarts ou plus ;

- **Tarif saisonnier – 70€**

Tout prestataire, associations comprises dont le siège social se situe sur un territoire extérieur à la Communauté des communes exerçant une activité de 4 mois maximum ;

- **Tarif saisonnier 2 encarts ou plus– 126€**

Tout prestataire, associations comprises dont le siège social se situe sur un territoire extérieur à la Communauté des communes exerçant une activité de 4 mois maximum et souhaitant adhérer pour 2 encarts ou plus ;

- **Tarif unique 1 encart– 100€**

Tout autre prestataire professionnel du tourisme, dont le siège social se situe sur la communauté des communes du Clermontois ;

- **Tarif unique 2 encarts ou plus : 180€**

Tout autre prestataire professionnel du tourisme, dont le siège social se situe sur la communauté des communes du Clermontois et souhaitant adhérer pour 2 encarts ou plus.

Informations complémentaires

- Un prestataire paiera une année complète peu importe son mois d'adhésion entre Janvier et Juin ;
- Aucun partenaire ne sera enregistré durant les mois de juillet et Août ;
- De septembre à octobre les partenaires paieront en avance leur adhésion pour l'année suivante ;
- Toute structure souhaitant adhérer pour 2 encarts se verra remise à hauteur de 20% sur le deuxième encart ;
- Au-delà de 2 encarts, tout encart supplémentaire sera gratuit.

En conséquence, Monsieur COSTE propose aux membres du conseil communautaire :

- **D'INSTAURER** la nouvelle tarification exposée ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les montants de la nouvelle tarification ;
- **D'AUTORISER** Le Président à signer toutes pièces utiles relative à cette délibération.

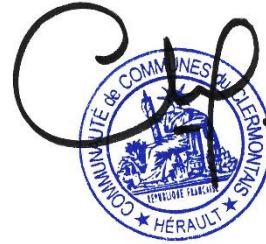
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **INSTAURE** la nouvelle tarification exposée ci-dessus ;
- **APPROUVE** les montants de la nouvelle tarification ;
- **AUTORISE** Le Président à signer toutes pièces utiles relative à cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.